

REINTEGRATION DES SUSPENDU·ES COVID NOUS L’AFFIRMONS, IL Y A URGENCE

La Fédération SUD Santé Sociaux prend acte avec espoir de l’avis de l’HAS (Haute Autorité de Santé) de lever la suspension des non-vacciné·es du COVID. Nous attendons maintenant son application. Nous soutenons l’ensemble des collègues qui ont souffert de cette décision punitive.

GOUVERNEMENT DE LA PEUR

En 2021, le gouvernement a fait le choix d’imposer à l’ensemble des professionnel·les de la santé et du médico-social la vaccination anti-COVID. Une large majorité a fait le choix de se vacciner. Malgré cela, le gouvernement a usé de son pouvoir coercitif en ordonnant l’exclusion professionnelle pour toutes celles et ceux qui ne consentaient pas à cette obligation.

Ce faisant, il créait un précédent inédit et gravissime en termes de droit du travail, avec des suspensions potentiellement sans fin.

Les secteurs du soin, de l’accompagnement et du social, sont en manque alarmant de professionnel·les pour assurer les prises en charge des usager·es et le fonctionnement des établissements. En pleine crise, le gouvernement a fait le choix de la répression au lieu du dialogue et de la tolérance. C’est à l’image de l’ensemble de son action. La Fédération SUD Santé Sociaux a soutenu et défendu les collègues suspendu·es, qui ont servi de bouc-émissaires pour détourner l’attention d’une gestion gouvernementale catastrophique de la crise sanitaire.

DÉCISION DE L’HAS

Le jeudi 30 mars 2023, la Haute Autorité de Santé (HAS) a enfin appelé à la levée de cette mesure. Depuis les modifications réglementaires de l’été dernier, la fin de l’obligation vaccinale ne pouvait en effet être prononcée qu’après un feu vert de la HAS. Elle acte par ailleurs que la vaccination chez les professionnel·les de notre secteur est très élevée. **Le ministre de la Santé, F. Braun, a annoncé qu’il suivrait cette annonce. Des décrets devraient acter cette décision.**

Nous comprenons évidemment que pour certaines associations de victimes du COVID, cette décision fasse débat. Nous réaffirmons que la vaccination contre le COVID était nécessaire, mais devait être acquise par le dialogue et une prise de contrôle publique des brevets et de la chaîne de production.

Mais en tant qu’organisation syndicale, défenseuse des droits des travailleur·euses, nous appelons à réfléchir à l’état d’exception sociale et juridique instauré pour l’occasion. Nous devons maintenant veiller à ce qu’il ne se reproduise jamais, pour aucune autre raison, sous peine que chacun·e en soit à son tour victime.

La Fédération SUD Santé Sociaux accueille cette décision avec espoir que la violence sociale et professionnelle imposée aux suspendu·es s’arrête définitivement, même si rien ne pourra racheter le préjudice qu’iels ont subi. Nous exigeons que leur réintégration se réalise avec le respect qu’iels méritent, sans pression, ni représailles.

Paris, le 3 avril 2023

